

ainsi que pour son appartenance à la « mouvance anarcho-autonome francilienne ».

19 septembre : durcissement du contrôle judiciaire d'Ivan et Farid.

11 novembre : arrestation de 9 personnes à Tarnac.

Mises en examen dans le cadre de l'enquête des sabotages de la SNCF de 8 novembre, 9 personnes soupçonnées appartenir à « la mouvance anarcho autonome » sont arrêtées à Tarnac par la brigade anti-terroriste. A la fin de leur garde à vue, une est libérée, 3 sont placées en contrôle judiciaire et les 5 autres sont mise en détention provisoire. Elles sont poursuivies pour « destruction en réunion et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et « destruction en réunion à visée terroriste » ainsi que « direction d'une entreprise terroriste » pour l'une d'entre elle.

19 novembre 2008 : arrestation de 3 personnes à Lyon.

Arrestation de 3 personnes soupçonnées d'avoir participé ou aidé à un « l'acte terroriste » en juin 2008 : deux camions de l'entreprise Charles Rivers (élevage d'animaux de laboratoire) avaient été incendié par l'ALF (Animal Liberation Front). Militantes de la cause animale et fichées aux RG, elles sont placées en régime anti-terroriste et leurs appartements sont perquisitionnés. Elles sont relâchées au bout de 72 heures et placées en contrôle judiciaire.

27 novembre 2008 : Garde à vue à Bruxelles

Un des membres du comité de soutien aux inculpés de Tarnac Bruxellois est contrôlé dans son véhicule et placé en garde à vue pendant 9h. Prétextant que sa voiture est fichée dans le fichier Schengen (renseignements européens) son appartement est perquisitionné et du matériel militant et personnel est confisqué.

2 décembre : 3 personnes de l'affaire de Tarnac sont libérées et placées sous contrôle judiciaire. Julien et Yldun sont toujours en détention préventive.

POUR ALLER PLUS LOIN

Site des comités de soutien aux 9 inculpés du 11 novembre : <http://www.soutien11novembre.org/>.

Dossier "Mauvaises intentions - L'outil « antiterroriste » et la « mouvance anarcho-autonome » : http://infokiosques.net/mauvaises_intentions.

Sites d'information alternatifs du réseau Indymedia : <http://grenoble.indymedia.org> , <http://nantes.indymedia.org> , <http://lille.indymedia.org>.

Les "brèves du désordre" : <http://cettesemaine.free.fr/spip/>.

EN PRATIQUE

Tout soutien moral ou financier est le bienvenu. Vous pouvez envoyer vos dons et du courrier pour les inculpé-e-s à : **Comité nancéen de soutien aux inculpé-e-s de Tarnac**, c/o CNT, BP 48, 54002 Nancy cedex, soutientarnac54@boum.org

SOLIDARITE AVEC LES INCULPÉ·E·S DU 11 NOVEMBRE



À la suite des actes de sabotage sur le réseau SNCF, neuf personnes ont été inculpées sous couvert des lois antiterroristes. Deux d'entre elles sont actuellement en détention préventive, les autres sous contrôle judiciaire, alors qu'aucune preuve n'a été retenue contre eux.

Un comité de soutien s'est donc créé sur Nancy. Il considère que ces inculpations s'inscrivent dans une volonté délibérée de criminaliser le mouvement social en affiliant petit à petit les personnes en lutte à des terroristes.

C'est pourquoi le comité réclame :

- la libération des inculpé·e·s ;
- la levée de l'accusation de terrorisme et plus généralement l'abandon des charges qui pèsent contre eux ;
- l'abrogation des lois antiterroristes ainsi que l'arrêt des poursuites et la libération de toutes les personnes mises en examen sous couvert de ces lois

Appel de création d'un comité nancéen de soutien aux inculpés de Tarnac



NON AUX LOIS ANTITERRORISTES LA SOLIDARITE EST UNE ARME !

L'INVENTION DE LA « MOUVANCE ANARCHO-AUTONOME » UN PAS DE PLUS VERS LA CRIMINALISATION DU MOUVEMENT SOCIAL

Le 11 novembre, 9 personnes étaient inculpées suites à des sabotages sur le réseau SNCF, après une enquête éclair. Médias et politiques se réjouissent de l'efficacité de la police. Elle a trouvé les suspects idéaux : ce sont des militants qui critiquent la société capitaliste et essaient de vivre en dehors de celle-ci. Ils appartiendraient à une « mouvance anarcho autonome » de l'« ultra-gauche ». Ils sont immédiatement considérés comme des terroristes, et traités en conséquence. Pourtant, quelques jours après, tout ce petit monde semble bien moins sûr de lui : les services anti-terroristes sont forcés d'admettre qu'il n'y a pas de preuve matérielle directes contre les personnes suspectées.

Ces inculpations de militants sous couvert des lois anti-terroristes s'inscrivent dans la continuité d'un processus qui est à l'œuvre depuis les élections présidentielles de 2007 : le 19 janvier 2008, sur le chemin de la manifestation nationale contre l'allongement de la durée de rétention, trois personnes sont arrêtées pour avoir eu dans leur sac des fumigènes « fait-maison », des pétards et des clous. Le 23 janvier, deux personnes sont arrêtées dans le centre de la France lors d'un contrôle de voiture, avec, comme le disent les flics à travers la presse, du chlorate de soude, de la documentation sur la fabrication d'explosifs et des plans de la prison pour mineurs de Porcheville. Avec les neuf de Tarnac, ce sont aujourd'hui 18 militant·e·s qui sont inculpé·e·s sous couvert des lois anti-terroristes pour appartenir à une « mouvance anarcho autonome ».

Ces inculpations sont un pas de plus dans une volonté délibérée de criminaliser le mouvement social en affiliant petit à petit les personnes en lutte à des terroristes. Au niveau du vocabulaire employé dans les médias, les grévistes sont depuis quelques temps déjà des terroristes que l'on monte contre les honnêtes citoyens puisqu'ils « prennent en otage » les usagers. Aujourd'hui l'État passe un nouveau cap en inventant un ennemi intérieur, cette « mouvance anarcho autonome » pour justifier l'utilisation de dispositifs anti-terroristes contre des militants politiques. Quoi de mieux pour faire taire toute contestation que de faire régner la peur ? Quoi de mieux pour faire oublier les ratés d'un capitalisme en pleine crise que de rassembler contre un ennemi intérieur ?

NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS FAIRE !

SOLIDARITE AVEC LES CAMARADES INCULPÉ·E·S !

NON A LA CRIMINALISATION DU MOUVEMENT SOCIAL !

CHRONOLOGIE DE L'UTILISATION DE L'OUTIL ANTI-TERRORISTE CONTRE LA « MOUVANCE ANARCHO-AUTONOME »

19 janvier 2008 : arrestation de 3 personnes dans le 94

Sur le chemin de la manifestation nationale contre l'allongement de la durée de rétention, Ivan et Bruno Damien sont arrêtées pour avoir eu dans leur sac des fumigènes artisanaux, des pétards et des clous. La Brigade Anti-Terroriste est saisie. Ils sont mis en examen pour : « association de malfaiteurs », « détention et transport de produits incendiaires ou explosifs en vue de commettre des destructions ou des atteintes aux personnes » et « refus de se soumettre aux empreintes digitales, ADN et aux photos ». Ivan et Bruno sont placés en détention préventive. Damien est placé sous contrôle judiciaire.

23 janvier : arrestation de 2 personnes au péage de Vierzon

Isa et Farid sont arrêtés lors d'un contrôle douanier. Dans leur voiture, les flics trouvent du chlorate de soude, des plans de la prison pour mineur (EPM) de Porcheville ainsi que de la documentation sur la fabrication d'explosif. Ils sont placés en détention provisoire et mis en examen pour « détention et transport d'un produit incendiaire ou explosif destiné à entrer dans la composition d'un engin explosif » et « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste », ainsi que pour Isa « tentative de destruction de biens ou de personnes en vue de commettre des atteintes aux biens ou aux personnes, en relation avec une entreprise terroriste ».

21 mai : Arrestation de Juan.

Dans la matinée, Juan, le frère d'Isa et arrêté sous prétexte d'un contrôle d'identité. Il est placé en garde à vue et son ADN lui est pris de force. L'appartement de Juan est perquisitionné mais les flics ne trouvent rien d'intéressant. Il est relâché...

7 juin : Ivan, Bruno et Farid sont libérés et placés sous contrôle judiciaire.

20 juin : Juan est placé en détention préventive.

L'ADN de Juan semble correspondre à celui trouvé sur la dépanneuse en mai 2007. Il est directement incarcéré et mis en examen pour « tentative de destruction de biens ou de personnes en vue de commettre des atteintes aux biens ou aux personnes, en relation avec une entreprise terroriste ».

5 juillet : Bruno se fait la malle en ne se présentant pas au commissariat dans le cadre de son contrôle judiciaire.

14 août : Damien est incarcéré

Son ADN correspond à celui retrouvé sur la dépanneuse de mai 2007. Il est accusé de « tentative de destruction de biens ou de personnes en vue de commettre des atteintes aux biens ou aux personnes, en relation avec une entreprise terroriste ».